

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 avril 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 11 avril 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 17 avril 2000, qui vous est adressée par M. Tarek Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, au sujet de l'agression sauvage perpétrée, le 6 avril 2000, par des avions de combat américains et britanniques contre des villes et villages irakiens et dont le bilan s'élève à 14 morts et 19 blessés. Les avions de combat américains et britanniques ont effectué 24 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 24 autres à partir du Koweït avec l'appui d'un avion AWACS à partir de l'Arabie saoudite et d'un avion de type E-2C à partir du Koweït, et ce en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Rokan Hama **Al-Anbuge**

**Annexe aux lettres identiques datées du 11 avril 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre de la série d'agressions criminelles perpétrées contre le peuple iraquien, des avions américains et britanniques ont perpétré, le 6 avril 2000, une nouvelle agression criminelle dont le bilan s'élève à 14 morts et 19 blessés. On trouvera ci-après le détail de cet acte criminel :

Le 6 avril 2000, à 14 h 55, des avions américains et britanniques ont effectué 24 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 24 autres à partir du Koweït, appuyés respectivement par un avion AWACS et un avion de type E-2C. Ils ont survolé les gouvernorats de Bassorah, Dhi Qar, Muthana, Qadissiya, Missan, Wassat et Najaf et attaqué des infrastructures civiles de service, causant la mort de plusieurs civils innocents.

Avec ces dernières sorties, le nombre total des attaques aériennes perpétrées à partir de l'Arabie saoudite et du Koweït s'élève à 16 510 depuis l'agression américano-britannique de grande envergure commise le 17 décembre 1998 jusqu'à celle du 6 avril 2000.

Ces agressions constantes perpétrées contre l'Iraq par les États-Unis et la Grande-Bretagne constituent une politique délibérée qui vise à porter atteinte à son intégrité territoriale. Cette politique, publiquement reconnue par les hauts responsables américains et britanniques, constitue une violation des principes élémentaires régissant les relations internationales, de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des usages internationaux qui rejettent le recours ou la menace du recours à la force pour porter atteinte à l'intégrité et à l'indépendance d'un État.

L'appui logistique que l'Arabie saoudite et le Koweït fournissent aux États-Unis et à la Grande-Bretagne fait de ces pays les complices de l'agression contre l'Iraq pour laquelle ils assument l'entière responsabilité au plan international.

Le Gouvernement iraquien impute au gouvernement de ces pays l'entière responsabilité internationale pour ces actes d'agression et leurs conséquences et se réserve le droit légitime, consacré par la Charte des Nations Unies, les principes du droit international et les usages internationaux, de prendre les mesures qui s'imposent pour défendre son intégrité et sa souveraineté territoriale ainsi que la sécurité de son peuple et de demander réparation pour les pertes humaines et matérielles ainsi que pour le préjudice moral subi du fait de ces agressions, et ce conformément au principe de la responsabilité internationale.

Le Vice-Premier Ministre,
Ministre des affaires étrangères
par intérim
(Signé) Tarek **Aziz**